



CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 8 octobre 2008

Présidence de Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, Président

Concerne : Préavis 12/2008 COLLEGE DE L'ANNEXE OUEST –
DESAMIANTAGE ET TRAVAUX DE REFECTION

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu le préavis municipal N° 12-2008 du 27 août 2008,
- entendu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances.

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine scolaire de Fr. 1'216'080.40 destiné à lui permettre de procéder au désamiantage ainsi qu'à divers travaux du collège de l'Annexe Ouest ;
2. d'avaliser la dépense de Fr. 18'668.60 pour les investissements et le mandat de l'expert ;
3. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autorise la Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur trente ans au maximum ;

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Jean-Marc CHEVALLAZ

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON



Pully, le 8 octobre 2008